Image not found or type unknown

Achat Immobilier - Report délais cause hospitalisation

Par **MarieSims**, le **02/05/2018** à **09:26**

Bonjour,

Mon compagnon et moi-même sommes en pleine procédure d'acquisition d'un bien immobilier. Le sous-seing a été signé le 04 avril 2018 devant notaire. Il a été convenu lors de cette promesse de vente que le dépôt de demande de prêt devait être effectué avant le 04 mai 2018. Or, mon conjoint a eu un accident de voiture le 20 avril, il est à ce jour toujours hospitalisé. Cet imprévu a entraîné un retard dans l'élaboration du dossier de demande de prêt (difficultés à obtenir ses éléments à lui, pas d'accès internet à l'hôpital, et bien entendu paperasse administrative à gérer en priorité concernant son hospitalisation...)

Cette situation m'amène beaucoup de questionnements, auxquels j'ai du mal à trouver des réponses claires, notamment:
1) Est-il possible, au vu de cet événement, d'obtenir un report de délai pour le dépôt de la demande de prêt ?

2) Etant donné que nos simulations auprès des banques ont été réalisées avant l'accident, cette hospitalisation change-t-elle la donne auprès notamment des assurances de prêt? Je précise qu'il sera en arrêt de travail pendant 6 mois à priori, mais qu'il devrait à ce terme récupérer toutes ses facultés, donc à priori pas d'impact sur son travail à terme...

Bref, je suis un peu démunie face à la situation, et je serais vraiment reconnaissante si quelqu'un pouvait m'éclairer...

Merci par avance pour vos retours.

Par **youris**, le **02/05/2018** à **09:46**

bonjour,
1- vous devez poser la question à votre vendeur qui n'est pas obligé d'accepter, car il peut avoir des impératifs pour vendre.
si je comprends vous n'aviez pas encore fait de démarches entre le 4 et le 20 avril.
Actuellement vous ne pouvez indiquer à votre vendeur dans combien de temps, vous pourrez déposer votre demande d eprêt
2- cet accident va sans doute modifier la situation de votre concubin et donc justifier de

nouvelles études de la part de l'organisme de crédit.
salutations

Par **MarieSims**, le **02/05/2018** à **09:53**

Bonjour,
Merci pour votre retour rapide. Je vais donc prendre contact avec les propriétaires actuels. Les démarches sont bien commencées, mais les banques me demandent chaque jour de nouveaux éléments pour compléter le dossier (relevés frais annuels, copie des contrats de travail (???)...), bref, autant de documents qu'il est parfois difficile de se procurer pour le compte de quelque'un d'autre...

Si de nouvelles études doivent être menées par les organismes bancaires, alors un report de délai parait effectivement nécessaire.

Merci encore pour ces informations, et bonne journée à vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés